



Commission des Championnats

Réunion du 19 décembre 2018 - PV N°19

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAINIER Christian - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de lendemain du jour de la publication conformément à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 15 ET 16.12.2018

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50972.1 CONDAT - ST GENIES ARCHIGNAC

DEPARTEMENTAL 3

Poule D N°51241.1 MONTPON MENESPLET 2 - ST GERMAIN CHANTERAC

DEPARTEMENTAL 4 ELITE

Poule C N°53520.1 LES EYZIES - SARLAT PORTUGAIS

Poule F N°53603.1 E. TOCANE CELLES 2 - TSMB 2

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°51106.1 MEYRALS - CAMPAGNAC DAGLAN

DEPARTEMENTAL 4 ELITE

Poule A N°53466.1 E. ST JEAN CORGNAC SARRAZAC 2 - NONTRON ST PARDOUX 2

DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION

Poule J N°53717.1 LE PIZOU - EYMET

FEUILLES DE MATCHS ENVOIS TARDIFS OU LETTRES TAXEES

DEPARTEMENTAL 4 ELITE

Poule D N°53546.1 PAYS BEAUMONTOIS 2

DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION

Poule K N°53802.1 E. BERTRIC ST PAUL 2

FEUILLES DE MATCHS NON CONFORMES OU INCOMPLETES

DEPARTEMENTAL 3

Poule D N°51239.1 LIMENS JSA 3

DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION

Poule K N°53801.1 E. LEGUILLAC ST GERMAIN 2

NON SAISIE INTERNET

CRITERIUM A 8

1^{ère} infraction : Débiter le club de 8 € : LA BACHELLERIE

FOOT EDUCATIF

2^{ème} infraction : Débiter les clubs de 8 € : LA JEUNESSE DU PERIGORD CENTRE - ELAN SALIGNACOIS PAYS DE FENELON



Commission des Championnats

Réunion du 19 décembre 2018 - PV N°19

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Le club ci-dessous sera débité d'une amende de 25 € pour non utilisation de la FMI.

CHAMPIONNAT U14F-U17F

Poule A N°52152.1 BERGERAC PERIGORD 2

FORFAIT D'UNE JOURNEE

L'équipe ci-dessous est déclarée battue sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION

Poule K N°53799.1 ST PRIVAT DES PRES